

**APPEL A CANDIDATURES « FONDS CATHERINE » DE LUTTE CONTRE LES FÉMINICIDES  
EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

<b>Contexte</b>	<p>Dans le cadre du Grenelle engagé du 3.9.19 au 25.11.19 pour élaborer des mesures plus efficaces contres les violences conjugales, un fonds, d'un montant total d'1 million d'euros au niveau national, a été créé.</p> <p>Ce fonds est dénommé « Catherine » car il est dénombré en France autant de femmes appelées « Catherine » que de femmes victimes de violences conjugales.</p>
<b>Objectifs recherchés</b>	<p>Il vise à soutenir des <b>projets locaux en faveur de la lutte contre les violences conjugales, structurant en termes de politique publique et d'impact auprès des femmes concernées</b>, pour lesquels il est souhaité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qu'ils s'inscrivent en complément des actions existantes, pour répondre à des besoins encore non satisfaits,</li> <li>- qu'ils s'adaptent à la diversité des territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux, et qu'ils financent des actions qui bénéficient le plus largement possible au territoire régional</li> <li>- qu'ils bénéficient de l'expertise des acteurs et actrices de terrain, en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contres les violences conjugales et qu'ils favorisent la mutualisation, les échanges de bonnes pratiques, le partage d'outils...</li> </ul> <p>La mise en place d'une coordination permettant de développer ces synergies à l'échelon régional serait particulièrement appréciée.</p> <p>Pour favoriser cette coordination et les synergies, il est possible, à plusieurs partenaires, de s'associer pour présenter un même projet, porté par l'un d'entre eux, dans lequel la contribution de chacun, avec le montant correspondant, sera précisée par voie de convention.</p>
<b>Montant total de l'enveloppe en Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<p>Le montant total attribué pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est de 61 523 €</p>
<b>Thématiques prioritaires</b>	<p>L'atelier consultatif régional du « fonds Catherine » en Provence-Alpes-Côte d'Azur a retenu deux thématiques prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la communication : de nombreux outils de communication existent au niveau national et local aussi bien à destination du grand public que des professionnels mais ils ne sont pas toujours connus, ni valorisés. Un projet pourrait permettre de recenser les outils existants et de proposer de développer, de manière partenariale à l'échelon régional, un outil manquant qui pourrait être décliné, de façon adaptée, à l'échelle de chacun des départements et/ou utilisant de nouveaux canaux de diffusion de l'information permettant de sensibiliser un très large public. Un plan de communication partagé entre les différents partenaires, précisant les lieux de diffusion, éventuellement en fonction de publics cibles, pourrait utilement être élaboré en complément.</li> <li>- la sensibilisation et formation des professionnels, en complément des interventions déjà existantes : des actions, pourraient être proposées pour améliorer le repérage, l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales et la place des auteurs (outillage théorique, modalités de prise en charge...), avec des actions dans les 6 départements de la région qui se déclinaient, en fonction des besoins identifiés localement, auprès des professionnels partenaires comme les forces de l'ordre, sapeurs pompiers, travailleurs sociaux, agents d'accueil des structures grand public (CAF, Pôle Emploi, hopitaux, communes...), magistrats, éducation nationale, équipes des CHRS, travailleurs sociaux..., cette liste n'étant pas exhaustive, là encore en favorisant mutualisation, complémentarité et synergies.</li> </ul>

<b>Critères d'analyse des projets présentés</b>	<p>5 critères seront utilisés pour l'analyse des projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• leur inscription dans les finalités du Grenelle de lutte contre les violences conjugales et l'une des thématiques prioritaires énoncées ci-dessus,</li> <li>• la pertinence des actions proposées et leur capacité à atteindre les objectifs recherchés</li> <li>• la valeur ajoutée et le caractère innovant des actions</li> <li>• la qualité de leur portage</li> <li>• leur inscription dans le territoire et dans le partenariat local</li> </ul>
<b>Documents à transmettre et modalités de dépôt des candidatures</b>	<p>Les projets seront déposés auprès de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRDFE PACA) de manière dématérialisée (cf rubrique date limite de dépôt).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les éléments constitutifs de la demande de subvention CERFA, ainsi que les pièces administratives associées (statuts de la structure, bilan simplifié et compte de résultat sur deux années si la structure en dispose...).</li> <li>• La présentation du projet en deux pages maximum. Des annexes peuvent être jointes pour apporter toutes précisions permettant la bonne compréhension du projet .</li> </ul> <p>Si la structure a déjà fourni ces pièces dans le cadre d'une autre demande de subvention auprès de la DRDFE PACA au titre de l'année 2019, il ne sera pas nécessaire de les communiquer à nouveau.</p>
<b>Date limite de dépôt des candidatures</b>	<p>Le vendredi 18 octobre 2019 à minuit via la procédure dédiée sur le site « démarches simplifiées » accessible par le lien suivant : <a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-subvention-fonds-catherine-paca">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-subvention-fonds-catherine-paca</a></p>
<b>Pour obtenir plus d'informations</b>	<p>La déléguée départementale ou le délégué départemental aux droits des femmes et à l'égalité constitue l'interlocutrice ou l'interlocuteur de proximité pour apporter aux porteurs de projet potentiels qui le souhaitent, toute précision. Leurs coordonnées figurent en annexe à la présente fiche.</p> <p>La direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (Françoise Rastit directrice tél : 06.22.16.70.60, Hélène Caron directrice déléguée tél : 07.72.20.13.94 et Monique Rénalier tél : 04.84.35.45.64) se tient également à leur disposition pour les accompagner dans le dépôt de leur projet.</p> <p>Une boîte mail dédiée a été créée pour leur permettre de communiquer avec la DRDFE <a href="mailto:sgar-fondscatherine@paca.gouv.fr">sgar-fondscatherine@paca.gouv.fr</a></p>

Régions	Fonctions	Noms agents du SDFE	Mails DDI ou autre	Adresses	Téléphones
P.A.C.A	DR	Françoise RASTIT	<a href="mailto:francoise.rastit@paca.gouv.fr">francoise.rastit@paca.gouv.fr</a>	Préfecture de Région Place Félix Baret – CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 06	<b>DR :</b> 04 84 35 45 50/51 <b>Ou</b> 06 22 16 70 60 <b>DR adjointe :</b> 04 84 35 45 14 ou 07 72 20 13 94 <b>Cadre de gestion :</b> Tél. 04 84 35 45 64
	DR adjoint	Hélène CARON	<a href="mailto:helene.caron@paca.gouv.fr">helene.caron@paca.gouv.fr</a>		
	Cadre de gestion	Monique Renalier	<a href="mailto:monique.renalier@paca.gouv.fr">monique.renalier@paca.gouv.fr</a>		
	Déléguée Départementale Bouches-du-Rhône	Julia HUGUES	<a href="mailto:julia.hugues@paca.gouv.fr">julia.hugues@paca.gouv.fr</a>	Préfecture de Région Place Félix Baret – CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 06	<b>Standard :</b> 04 84 35 45 50/51  <b>DD:</b> TEL 04 84 35 45 45 <b>OU</b> 06 07 43 87 02
	Délégué Départemental Alpes-de-Haute-Provence	Makloul RABHI	<a href="mailto:makloul.rabhi@alpes-de-haute-provence.gouv.fr">makloul.rabhi@alpes-de-haute-provence.gouv.fr</a>	DDCSPP des Alpes-de-Haute-Provence (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) Centre administratif Romieu rue Pasteur– BP 9028– 04990 DIGNE-LES-BAINS cedex 9	<b>Standard :</b> 04 92 30 37 00 <b>DD:</b> 04 92 30 37 96 06 03 41 43 02 Fax : 04 92 30 37 30
	Déléguée Départementale Alpes-Maritimes	Natacha HIMELFARB  Audrey SINTES (déléguée adjointe)	<a href="mailto:natacha.himelfarb@alpes-maritimes.gouv.fr">natacha.himelfarb@alpes-maritimes.gouv.fr</a>  <a href="mailto:audrey.sintes@alpes-maritimes.gouv.fr">audrey.sintes@alpes-maritimes.gouv.fr</a>	Direction Départementale de la Cohésion Sociale CS 63207 06204 NICE CEDEX 3 CADAM Mont des Merveilles 147 boulevard du Marcantour 06286 NICE CEDEX 3	<b>Secrétariat DDCS:</b> 04 93 72 27 01 <b>Ligne directe :</b> 04 93 72 27 03 <b>DD:</b> Tél. 04 93 72 27 07 (Natacha) 06 21 53 14 01 (Natacha) 04 93 72 27 66 (Audrey)
	Déléguée Départementale Hautes-Alpes	Gaëlle VALLET	<a href="mailto:gaelle.vallet@hautes-alpes.gouv.fr">gaelle.vallet@hautes-alpes.gouv.fr</a>	<b>DDCSPP et DD:</b> Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Hautes-Alpes Parc Agroforest - 5 rue des Silos -CS 16002 05010 GAP CEDEX	<b>Standard :</b> 04.92.22.22.30 Fax : 04.92.22.23.29 <b>DD:</b> TEL 04 92 22 22 42 06 08 96 67 48
Déléguée Départementale Var	Chantal MOLINES	<a href="mailto:chantal.molines@var.gouv.fr">chantal.molines@var.gouv.fr</a>	Direction Départementale de la Cohésion Sociale Cité administrative de Lorgues 155 rue Saint Bernard 83000 TOULON	<b>Secrétaire :</b> 04 83 24 62 09 <b>DD :</b> Tél. 04 83 24 62 02 Fax.04.83 24 62 81	
Déléguée Départementale Vaucluse	Elodie GOMET	<a href="mailto:elodie.gomet@vaucluse.gouv.fr">elodie.gomet@vaucluse.gouv.fr</a>	Direction Départementale de la Cohésion Sociale Les services de l'état en Vaucluse – 29 boulevard Limbert - 84905 AVIGNON Cedex 9	<b>Secrétariat direction</b> Tél. 04 88 17 86 07 <b>DD:</b> Tél. 04 88 17 80 26 06 48 92 21 48	